

Villefranche, le 14 mai 2021

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

DS/NL/L351/N°536/Secrétariat de direction

INFORMATION SUR LA RECEVABILITÉ DES VIREMENTS BANCAIRES

Pour votre information, il vous est rappelé que tout virement bancaire adressé à une personne détenue doit **impérativement** comporter les renseignements nécessaires à l'identification du bénéficiaire.

En effet, que ce soit à partir de l'application bancaire ou au guichet de la banque, vous devez indiquer lisiblement les noms, prénoms et numéro d'écrou de la personne détenue à qui vous adressez le virement.

Sans ces informations et afin d'éviter toute erreur d'imputation concernant le destinataire du virement, les sommes envoyées sans les informations demandées seront systématiquement rejetées.

Vous pouvez prendre contact avec le service de la régie des comptes nominatifs pour tout renseignement complémentaire en écrivant à :

comptabilité.cp-villefranche-sur-saone@justice.fr

Le Directeur,


David SCHOTS

Affichage: Accueil familles
Salle d'attente Familles (Parloirs)
ASFAP (pour diffusion Site Internet)